

Ce communiqué est une annonce relative à la fixation du prix par la Société (telle que définie ci-dessous) de son Offre (telle que définie ci-dessous) et à l'Admission (telle que définie ci-dessous). Ce communiqué ne constitue pas un prospectus. Le présent communiqué est destiné à des fins purement informatives et n'est pas destiné à constituer une offre de vente ou une sollicitation de toute offre d'achat d'actions (telles que définies ci-dessous) dans une quelconque juridiction, y compris les États-Unis, le Canada, l'Australie, l'Afrique du Sud ou le Japon et ne doit pas être interprété comme tel. La version anglaise du Prospectus (tel que défini ci-dessous) a été approuvée par l'Autorité néerlandaise des marchés financiers (*Stichting Autoriteit Financiële Markten*) (l'« **AFM** »), a été publiée et mise à disposition gratuitement au début de la période de l'offre via le site Internet de la Société (<https://ir.onwd.com/prospectus>) et le site Internet des Joint Global Coordinators (<https://www.degroofpetercam.com/en-be/Onward-2021> (EN), <https://www.degroofpetercam.com/nl-be/Onward-2021> (NL) et <https://www.degroofpetercam.com/fr-be/Onward-2021> (FR) ou [www.belfius.be/Onward2021](http://www.belfius.be/Onward2021)) et peut être obtenue par des investisseurs particuliers en Belgique sur demande par téléphone auprès de la Banque Degroof Petercam SA/NV (+32 2 287 95 52) et de Belfius Banque NV/SA (+32 222 12 01 (pour le français) et +32 222 12 02 (pour le néerlandais)).

## **ONWARD lève des fonds à concurrence de 87 millions EUR dans le cadre de son Introduction en Bourse.**

EINDHOVEN, Pays-Bas & LAUSANNE, Suisse — le 20 octobre 2021--ONWARD Medical B.V. (« **ONWARD** » ou la « **Société** »), annonce aujourd'hui les résultats de son introduction en bourse de 5.900.000 actions ordinaires (les « **Actions Ordinaires** ») nouvelles (les « **Actions Offertes** »), lancée le 12 octobre 2021 (l'« **Offre** »), comprenant l'admission à la négociation de toutes ses actions avec une cotation principale sur Euronext à Bruxelles, un marché réglementé opéré par Euronext Brussels SA (« **Euronext Brussels** »), et une cotation secondaire sur Euronext Amsterdam (l'« **Admission** »), un marché réglementé opéré par Euronext Amsterdam N.V. (« **Euronext Amsterdam** »), et avec Euronext Brussels, « **Euronext** », sous le symbole « **ONWD** ».

Le prix définitif de l'Offre a été fixé à 12,75 EUR par Action Offerte, donnant à la Société une capitalisation de marché initiale d'environ 380 millions EUR, soit environ 391,3 millions EUR en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation (telle que définie ci-après). Le produit brut de l'Offre pour la Société s'élèvera à environ 75,2 millions EUR, soit environ 86,5 millions EUR en supposant l'exercice intégral de l'Option de Surallocation.

*« Le succès de l'introduction en bourse est un moment excitant pour ONWARD et pour les nombreux patients souffrant d'une lésion de la moelle épinière pour lesquels il n'existe pas de traitement adéquat », explique Dave Marver, CEO d'ONWARD. « Notre équipe a travaillé en étroite collaboration avec les plus grands scientifiques et cliniciens du monde afin d'identifier et de démontrer le potentiel de plusieurs thérapies révolutionnaires. Nous apprécions et saluons le soutien de nos nouveaux investisseurs et travaillerons avec passion et dévouement pour construire une entreprise exceptionnelle et durable. »*

### **Résultats de l'Offre**

- Le prix définitif de l'Offre est fixé à 12,75 EUR par Action Offerte (le « **Prix de l'Offre** »).
- L'Offre a pris fin le 19 octobre 2021 à 16h00 (CET).
- Le paiement (en euros) et la livraison des Actions Offertes (le « **Règlement** ») devraient avoir lieu le ou autour du 22 octobre 2021 (la « **Date de Règlement** »).

- Afin de faciliter la stabilisation par le Gestionnaire de Stabilisation (tel que défini ci-dessous), le Gestionnaire de Stabilisation a suralloué 885.000 Actions dans le cadre de l'Offre.
- Belfius Banque NV/SA agira, pour le compte des Underwriters, en tant que gestionnaire de stabilisation (le « **Gestionnaire de Stabilisation** »). Le Gestionnaire de Stabilisation pourra exiger de la Société qu'elle procède à l'émission et à la vente, au Prix de l'Offre, d'un nombre maximum de 885.000 Actions Ordinaires supplémentaires (les « **Actions de Surallocation** »), représentant jusqu'à 15 pour cent du nombre total d'Actions Offertes vendues dans le cadre de l'Offre, pour couvrir des surallocations ou positions courtes éventuelles, dans le cadre de l'Offre ou pour faciliter les opérations de stabilisation (l'« **Option de Surallocation** »). L'Option de Surallocation peut être exercée jusqu'à 30 jours calendrier après la première date de négociation.
- Le Gestionnaire de Stabilisation peut se livrer à des transactions de stabilisation visant à soutenir le prix de marché des actions pendant la Période de Stabilisation. Ces transactions peuvent stabiliser, maintenir ou affecter d'une autre manière le prix des actions ou des options, warrants ou droits en rapport avec les actions ou autres valeurs mobilières de la Société pendant la Période de Stabilisation ou tout autre intérêt dans celles-ci. Ces activités peuvent soutenir le prix de marché des actions à un niveau supérieur à celui qui pourrait prévaloir autrement. Une stabilisation ne sera pas exécutée au-dessus du Prix de l'Offre. De telles opérations peuvent être effectuées, sur le marché réglementé d'Euronext, sur les marchés de gré à gré ou autrement. Le Gestionnaire de Stabilisation et ses agents ne sont pas tenus de se livrer à l'une de ces activités et, de ce fait, rien ne garantit que ces activités seront entreprises. Le cas échéant, le Gestionnaire de Stabilisation ou ses agents peuvent interrompre l'une de ces activités à tout moment et doivent y mettre fin au terme de la Période de Stabilisation.
- Le produit brut de l'Offre pour la Société s'élève à environ 75,2 millions EUR, soit environ 86,5 millions EUR en supposant l'exercice intégral de l'Option de Surallocation. La capitalisation boursière implicite d'ONWARD s'élève à environ 380 millions EUR, soit environ 391,3 millions EUR en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation.
- La négociation d'Actions d'ONWARD sur les marchés réglementés d'Euronext Brussels et d'Euronext Amsterdam sous le symbole « ONWD » est supposée commencer, sur une base « if-and-when-issued-and/or-delivered », le ou autour du 21 octobre 2021 (la « **Date de la Première Négociation** »). Le paiement et la livraison des Actions Offertes interviendront le 22 octobre 2021 (la « **Date de Clôture** »).
- LSP, INKEF Capital, Wellington Partners et GIMV se sont engagées, de manière irrévocable et sous réserve de la clôture de l'Offre, à souscrire à des Actions Offertes dans l'Offre pour un montant total représentant jusqu'à 15 % des Actions Offertes, cet engagement étant limité à un volume de l'Offre de 100 millions EUR, auquel cas leur engagement est de 15 millions EUR (les « **Engagements de Souscription des Actionnaires** »).
- Dave Marver, Jan Øhrstrøm, John Murphy, Hendrik Lambert et un groupe de petits prêteurs qui ne remplissent pas les conditions requises en matière de divulgation en vertu du Règlement Prospectus se sont irrévocablement engagés, sous réserve de clôture de l'Offre, à souscrire à des Actions Offertes dans l'Offre pour un montant total représentant jusqu'à 2,4% des Actions Offertes dans l'Offre au Prix de l'Offre (les « **Engagements de Souscription des Prêteurs** »).

- AXA Investment Managers Paris (5,7 millions EUR), Öhman Fonder (5 millions EUR), Belfius Insurance (5 millions EUR) et un petit investisseur qui ne remplissent pas les conditions requises en matière de divulgation en vertu du Règlement Prospectus se sont irrévocablement engagés, sous réserve uniquement de la clôture de l'Offre, à souscrire aux Actions Offertes dans le cadre de l'Offre pour un montant total de 16,2 millions EUR (les « **Engagements de Souscription des Investisseurs Principaux** », avec les Engagements de Souscription des Actionnaires et les Engagements de Souscription des Prêteurs, les « **Engagements de Souscription** » ).
- Les Engagements de Souscription se sont vus attribuer au total 2.296.131 Actions Offertes, pour un montant de 29,3 millions EUR, dans l'Offre sur la base de leurs Engagements de Souscription.
- 373,463 Actions Offertes, représentant environ 6,3 pour cent des Actions Offertes dans l'Offre, ont été placées auprès d'investisseurs particuliers en Belgique, ce qui représente un solide soutien local de la part des investisseurs particuliers.
- Degroof Petercam SA/NV et Belfius Banque NV/SA ont agi en tant que Joint Global Coordinators dans le cadre de l'Offre.
- La Société, ainsi que les Joint Global Coordinators, ont convenu d'une période de standstill de 365 jours se terminant après la Date de Règlement, sous réserve des exceptions et conditions habituelles.
- Les administrateurs, les dirigeants, les actionnaires actuels (y compris, à ces fins, au moins les prêteurs représentant la majorité du montant principal prêté à la Société en vertu d'une convention de prêt convertible) ont convenu avec la Société des restrictions, sous réserve des exceptions habituelles, à leur capacité à émettre, vendre ou transférer des Actions Ordinaires ou des participations dans celles-ci pendant une période se terminant 180 jours (365 jours pour les administrateurs et les dirigeants) après la Date de Règlement. Les restrictions de lock-up ne s'appliqueront pas aux actions acquises par eux en vertu des Obligations de Souscription ou autrement dans le cadre de l'Offre.

## Déclaration de prix

Le présent communiqué de presse sert également de déclaration de prix relative à l'Offre, conformément à l'article 17(2) du Règlement Prospectus (tel que défini ci-dessous), et a été déposé auprès de l'AFM.

## À propos d'ONWARD

ONWARD est une société de technologie médicale spécialisée dans le développement de thérapies innovantes pour rétablir le mouvement, l'indépendance et la santé de personnes atteintes de lésions de la moelle épinière. Le travail d'ONWARD repose sur plus d'une décennie de science fondamentale et d'études précliniques réalisées dans les meilleurs laboratoires de neurosciences au monde. La Thérapie ARC d'ONWARD, qui peut être administrée par système implantable (ARC<sup>IM</sup>) ou externe (ARC<sup>EX</sup>), est conçue pour fournir une stimulation ciblée et programmée de la moelle épinière pour restaurer la mobilité et d'autres fonctions chez des personnes atteintes de lésions de la moelle épinière, améliorant ainsi leur qualité de vie. ONWARD a reçu trois Breakthrough Device Designations (désignation pour dispositif révolutionnaire) de la FDA, portant à la fois sur ARC<sup>IM</sup> et ARC<sup>EX</sup>. La première étude-pivot de la

société, approuvée par la FDA et baptisée UpLIFT, a débuté en janvier 2021 et projette de recruter 65 personnes dans 15 centres à travers le monde.

ONWARD a établi son siège dans le Campus technologique d'Eindhoven, aux Pays-Bas. Elle possède également de bureaux dans l'EPFL Innovation Park de Lausanne, en Suisse et développe sa présence américaine à Boston, dans le Massachusetts. Pour plus d'informations sur la société, consultez le site [ONWD.com](https://www.onwd.com).

## Décharge de responsabilité

*Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé, distribué ou publié, directement ou indirectement, en tout ou en partie, aux États-Unis, au Canada, en Australie, en Afrique du Sud ou au Japon ou dans toute autre juridiction où cela constituerait une violation des lois applicables de cette juridiction.*

*Le présent communiqué est publié à des fins purement informatives, n'a pas la vocation d'être complet ou exhaustif et n'est pas destiné à constituer une offre de vente ou une sollicitation de toute offre d'achat de valeurs mobilières dans une quelconque juridiction, y compris aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon et ne doit pas être interprété comme telle. Aucune personne ne peut se fier, à quelque fin que ce soit, aux informations contenues dans le présent communiqué ou à leur exactitude, leur justesse ou leur exhaustivité.*

*Le présent communiqué ne constitue pas, ne contient pas et ne fait pas partie d'une offre de vente ou une sollicitation de toute offre d'achat de valeurs mobilières aux États-Unis. Les valeurs mobilières n'ont pas été et ne seront pas enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** »), et ne peuvent pas être offertes ni vendues aux États-Unis, à moins d'être enregistrées ou de bénéficier d'une dispense de l'obligation d'enregistrement en vertu des dispositions du Securities Act ou dans une transaction non soumise à cette obligation. Le but n'est pas d'enregistrer les valeurs mobilières aux États-Unis ni de procéder à une offre au public de valeurs mobilières aux États-Unis. La Société n'a autorisé aucune offre au public de valeurs mobilières dans un quelconque État membre de l'Espace Economique Européen, autre que la Belgique. En ce qui concerne tout État membre de l'Espace Economique Européen, autre que la Belgique (chacun un « **État Concerné** »), aucune action n'a été entreprise ou ne sera entreprise pour faire une offre au public de valeurs mobilières nécessitant la publication d'un prospectus dans un État Concerné. En conséquence, les valeurs mobilières ne pourront être offertes dans les États Concernés (i) qu'à toute entité juridique qui est un investisseur qualifié au sens du Règlement Prospectus (UE) n°2017/1129, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** ») ; ou (ii) dans toute autre circonstance relevant de l'Article 1(4) du Règlement Prospectus. Aux fins du présent paragraphe, l'expression « offre de valeurs mobilières au public » désigne la communication sous toute forme et par tout moyen d'informations suffisantes sur les conditions de l'offre et les valeurs mobilières à offrir de manière à permettre à l'investisseur de décider d'exercer, d'acheter ou de souscrire à ces valeurs mobilières. En Belgique, une offre au public de valeurs mobilières ne peut être faite qu'en vertu d'un prospectus qui a fait l'objet d'une procédure de passeport en Belgique. Cela implique que le prospectus a été notifié par l'AFM à l'Autorité belge des Services et Marchés Financiers (FSMA) aux fins de bénéficier de la procédure de passeport.*

*La Société n'a autorisé aucune offre au public de valeurs mobilières au Royaume-Uni. En ce qui concerne le Royaume-Uni, aucune démarche n'a été ou ne sera entreprise pour faire une offre au public de valeurs mobilières nécessitant la publication d'un prospectus au Royaume-Uni. En conséquence, les valeurs mobilières ne pourront être offertes au Royaume-Uni (i) qu'à toute*

entité juridique qui est un investisseur qualifié au sens de l'Article 2(e) du Règlement (UE) n° 2017/1129 dans la mesure où celui-ci a été transposé dans le droit national en vertu de l'European Union (Withdrawal) Act 2018 (loi organisant la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne de 2018). (le « **Règlement Prospectus du Royaume-Uni** ») ; ou (ii) dans toute autre circonstance relevant de l'Article 1(4) du Règlement Prospectus du Royaume-Uni. Aux fins du présent paragraphe, l'expression « offre de valeurs mobilières au public » désigne la communication sous toute forme et par tout moyen d'informations suffisantes sur les conditions de l'offre et les valeurs mobilières à offrir de manière à permettre à l'investisseur de décider d'exercer, d'acheter ou de souscrire à ces valeurs mobilières.

La Société n'a pas autorisé d'offre au public de valeurs mobilières en Suisse. Aucune action n'a été entreprise ou ne sera entreprise en ce qui concerne la Suisse pour faire une offre au public de valeurs mobilières nécessitant la publication d'un prospectus en Suisse. Par conséquent, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes en Suisse qu'à des « clients professionnels » au sens de la loi suisse sur les services financiers (Finanzdienstleistungsgesetz) du 15 juin 2018, telle que modifiée (la « **FinSA** »), par le biais d'un placement privé.

Au Royaume-Uni, le présent communiqué n'est distribué et ne s'adresse qu'aux seuls « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(e) du règlement Prospectus du Royaume-Uni qui sont également (i) des personnes ayant une expérience professionnelle des investissements et répondent à la définition de « professionnels de l'investissement » figurant à l'Article 19(5) de la Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« **Ordonnance** ») ; ou (ii) des personnes qui sont des « high net worth entities » (entités aux avoirs nets élevés) relevant de l'Article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes auxquelles il peut être légalement communiqué d'une autre manière (toutes ces personnes étant désignées collectivement par les termes « personnes habilitées ») et tout investissement ou activité d'investissement en rapport avec ce communiqué seront réservés uniquement et ne pourront être réalisés qu'avec ces personnes habilitées. Les personnes qui ne sont pas des personnes habilitées au Royaume-Uni ne peuvent entreprendre aucune démarche fondée sur le présent communiqué et ne peuvent agir sur la foi de ces informations ou se fier à celles-ci.

En Suisse, ce communiqué n'est distribué et adressé qu'aux investisseurs qui se qualifient de "clients professionnels" au sens de la FinSA.

La société n'a entrepris aucune démarche qui permettrait une offre de Valeurs mobilières ou la possession ou la distribution de ce communiqué ou de tout autre document d'offre ou de publicité relatif à ces Valeurs mobilières dans toute juridiction exigeant une action à une telle fin.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certaines juridictions peuvent être restreintes par la loi et, par conséquent, les personnes dans ces juridictions dans lesquelles il est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer de ces restrictions et les respecter.

Ni la Banque Degroof Petercam SA/NV, ni Belfius Banque NV/SA (les « **Underwriters** »), ni leurs filiales, sociétés liées ou sous-traitants, leurs administrateurs, dirigeants, employés, conseillers, agents, partenaires respectifs ou toute autre entité ou personne déclinent toute responsabilité, quelle qu'elle soit, ou tout engagement, garantie ou allégation, explicite ou implicite, quant à la véracité, l'exactitude, l'exhaustivité ou l'objectivité des informations ou opinions contenues dans le présent communiqué (ou aux informations omises dans le présent communiqué) ou toute autre information relative au groupe, à ses filiales ou sociétés liées, qu'elles soient sous forme écrite, orale, visuelle ou électronique, et quel que soit leur mode de transmission ou de communication ou quant à toute perte, quelle qu'elle soit, découlant de toute utilisation du présent communiqué

À NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER, EN TOUT OU PARTIE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT,  
AUX ÉTATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE, EN AFRIQUE DU SUD OU AU JAPON OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION EN  
VIOLATION DES LOIS EN VIGUEUR DANS CETTE JURIDICTION.

*ou de son contenu ou survenant d'une autre manière en rapport avec celui-ci. En conséquence, les Underwriters déclinent, dans la mesure maximale autorisée par la loi en vigueur, toute responsabilité, qu'elle soit délictuelle ou contractuelle, ou qu'ils pourraient engager d'une autre manière dans le cadre de ce communiqué et/ou de toute déclaration de ce type.*

*Afin d'éviter toute ambiguïté, le contenu du site Internet de la Société n'est pas incorporé par référence au présent communiqué et n'en fait pas partie.*